

Montauban, le 17 septembre 2024

## Communiqué de presse

### Coup d'envoi de la campagne de distribution 2024-2025 de comprimés d'iode stable autour de la centrale nucléaire de Golfech

Les pouvoirs publics et EDF organisent à partir du 16 septembre 2024, une nouvelle campagne de distribution de comprimés d'iode stable pour la zone de 0 à 10 km autour des centrales nucléaires. Elle a pour objectif de remplacer les comprimés d'iode dont la date de validité arrive à son terme depuis la campagne de 2016 dans le périmètre de 0 à 10 km, et plus largement de pourvoir l'ensemble des personnes résidant ou travaillant à l'intérieur du périmètre du plan particulier d'intervention de 20 km autour de la centrale, qui n'auraient pas retiré leurs comprimés ou dont les comprimés sont arrivés à péremption lors des campagnes précédentes.

La prochaine campagne pour le périmètre de 10 à 20 km est prévue en 2026.

La mise à disposition des comprimés se fait gratuitement dans les pharmacies partenaires (<https://www.sante.fr/campagne-distribution-iode>), sans aucun justificatif pour les particuliers et avec un bon de retrait transmis par les pouvoirs publics pour les établissements recevant du public (ERP). Les dotations remises sont calculées sur la base de la composition du foyer et du public accueilli pour les ERP.

Les personnes disposant déjà de comprimés périmés distribués lors de la campagne de 2016 ou antérieurement, devront rapporter les boîtes afin d'éviter le risque d'erreur en cas de prise, et pour qu'il soit procédé à leur destruction dans les circuits d'élimination adaptés.

#### La distribution de comprimés d'iode stable : une action de protection des populations

Il est important d'apprendre à se protéger face au risque de rejet radioactif dans l'environnement, même si nos centrales nucléaires sont sûres, robustes et exploitées avec une rigueur très élevée.

Pour se protéger des effets d'un rejet d'iode radioactif, des comportements de protection sont à connaître et à adopter.

En cas de déclenchement des sirènes d'alerte (celles dont le signal est testé le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois) et du dispositif FR Alert (alerte par notification ou SMS sur les téléphones portables), il faut se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur et se tenir informé du comportement à adopter.

Le préfet peut être amené, sous certaines conditions, à préconiser la prise d'iode stable, mettre à l'abri ou évacuer tout ou partie du périmètre couvert par le rejet atmosphérique.

En cas d'accident nucléaire, le rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère pourrait constituer un risque sanitaire pour les personnes. Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde,

organe essentiel à la régulation hormonale. Cette glande est particulièrement sensible chez les jeunes et les femmes enceintes (foetus). La prise de comprimés d'iode stable permet de saturer la glande thyroïde qui, ainsi, ne peut plus capter ou fixer l'iode radioactif. Prendre ses comprimés d'iode stable sur instruction du préfet fait partie des actions de protection des personnes en cas d'accident.

Disposer de comprimés d'iode stable à domicile est un geste de précaution, qui permet de gagner du temps si la prise d'iode est préconisée.

### **Les acteurs impliqués et les outils d'information à disposition**

La campagne est mise en œuvre au niveau local par le préfet du Gers, le préfet du Lot-et-Garonne et le préfet de Tarn-et-Garonne, coordonnateur du PPI, avec le concours des agences régionales de santé des régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine, de la division territoriale de Bordeaux de l'ASN, de la centrale EDF de Golfech, des maires et présidents d'EPCI et de la commission locale d'information (CLI) de Golfech.

Les professionnels de santé, pharmacies, médecins libéraux, infirmiers, ou encore sage-femmes, jouent également un rôle essentiel dans cette campagne pour leur rôle d'information et de conseils dans les zones concernées.

Des outils de communication : affiche et dépliant d'information détaillant les réflexes à avoir en cas d'alerte nucléaire sont notamment à disposition en mairie et en pharmacie.

Les personnes concernées peuvent s'informer sur le site <https://www.sante.fr/campagne-distribution-iode> avec sa foire aux questions pour les riverains, les maires et les établissements recevant du public.